

Résumé de l'adresse de la commune de Saint-Jeures (Haute-Loire) qui prévient la Convention qu'elle a pris le nom de Mounier, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Résumé de l'adresse de la commune de Saint-Jeures (Haute-Loire) qui prévient la Convention qu'elle a pris le nom de Mounier, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 328;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24026_t1_0328_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

vant le général autrichien, qui le questionna sur la composition et la force de l'armée, et le menaça du dernier supplice s'il refusoit de répondre. *Je suis votre prisonnier, dit-il : vous pouvez faire de moi ce que vous jugerez à propos, mais vous n'en ferez jamais un traître à sa patrie.*

[Vifs applaudissements]

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

12

Le citoyen Dunal, de la commune de Plan, département de la Drôme, écrit à la Convention nationale que les citoyens Daoust et veuve Theaulon doivent lui avoir fait offrande, en son nom, de la liquidation de l'office de notaire dont il étoit titulaire. C'est peu de chose pour la patrie, dit-il : j'ai perdu un fils aux frontières à 19 ans 15 jours, sous le grade d'adjudant major ; c'est beaucoup : mais vive la République !

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

13

La commune de Saint-Jeures, district de Monistrol, département de la Haute-Loire, présente la Convention qu'elle a pris le nom de Mounier. Elle invite la représentation nationale à rester à son poste, et à ne le quitter que lorsque la liberté sera consolidée.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

14

Les administrateurs du district de Cany, département de la Seine-inférieure, écrivent que l'ordre du jour dans les sociétés populaires de leur arrondissement est de fournir à la patrie des ressources, et de lui procurer de nouveaux moyens d'exterminer les esclaves du despotisme. 356 liv. 10 s. en assignats, 72 liv. en numéraire, une paire d'épaulettes en or et une en argent, viennent d'être envoyés par eux à la trésorerie nationale : ils y ont [joint] une balle renfermant des chemises, des bas, des souliers, et autres objets d'habillement, offerts par des sociétés de Cany, Doudeville et Laurens (4), pour être remis au dépôt militaire à Amiens.

(1) P.V., XLII, 31. Bⁱⁿ, 3 therm. ; J. Paris, n° 567 ; Ann. R.F., n° 232 ; J. Fr., n° 664 ; Rép., n° 213 ; J. Mont., n° 86 ; M.U., XLIII, 74 ; Audit. nat., n° 665 ; Débats, n° 669 ; J. Sablier, n° 1449 ; J. Lois, n° 661.

(2) P.V., XLII, 31. Bⁱⁿ, 15 therm. (2^e suppl⁴).

(3) P.V., XLII, 31.

(4) Ci-dev^t S^t-Laurent-en-Caux.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés et à la commission des revenus nationaux (1).

15

Le citoyen Boucher, administrateur du district de Montagne-sur-Aisne, département de la Marne, écrit à la Convention nationale qu'il fait don à la République de tout ce qui peut lui revenir de son office de ci-devant sergent de la maîtrise des eaux-et-forêts de Montagne-sur-Aisne.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

16

Le citoyen Dumez, de la section du Panthéon-Français, fait hommage à la Convention de plusieurs dessins qu'il a fait graver, dont l'un offre un médaillon orné d'attributs républicains qu'il propose pour remplacer l'ancienne décoration militaire, invention du despotisme qui rappelle et les fureurs du duel et la sottise du fanatisme.

Mention honorable, et renvoi aux comités d'instruction publique et de salut public (3).

17

La société populaire de la commune de Centre, ci-devant Sainte-Croix, département de la Lozère, présente à la Convention l'hommage de sa reconnaissance pour tous ses sages et bien-faisants décrets, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Le présid. de la Sté popul. de Centre au Présid. de la Conv. ; Centre, 12 Mess. III] (5).

Citoyen Président,

Chargé par la Société populaire de transmettre à la Convention une expédition d'une adresse, je hate de remplir ce devoir, le vœu qu'elle contient est sincère ; la pureté de la Société en est un garent. s. et f.

TREILLES (présid.).

[Centre, s.d.]

Citoyens Législateurs,

La Société naissante ne sauroit mieux employer ses moments qu'en mettant au préambule de ses

(1) P.V., XLII, 32. Bⁱⁿ, 15 therm. (2^e suppl⁴).

(2) P.V., XLII, 32. Bⁱⁿ, 15 therm. (2^e suppl⁴).

(3) P.V., XLII, 32. Bⁱⁿ, 15 therm. (2^e suppl⁴) ; J. Fr., n° 664.

(4) P.V., XLII, 32.

(5) C 314, pl. 1253, p. 34 et 35.